



Programme algéro-français de bourses en doctorat PROFAS B+

Attestation d'engagement - Sélection 2018

Je soussigné(e),

Mme ou M. (NOM et Prénom) :

Date de naissance :

Déclare avoir pris connaissance de la teneur du présent engagement :

I/ Objet de l'engagement

Le programme PROFAS B+ est un programme algéro-français de bourses doctorales financé à parité par l'Algérie et la France et s'inscrivant dans l'un des principaux objectifs de coopération entre la France et l'Algérie : la formation à la recherche par la recherche.

Le PROFAS B+ est destiné à des doctorants algériens sélectionnés, toutes disciplines confondues, sur des critères d'excellence par un jury d'experts composé de chercheurs algériens et français.

Les doctorants sont non-salariés, soit en co-encadrement de thèse, soit en cotutelle de thèse.

Dans le cas d'un co-encadrement de thèse, les bourses sont destinées à la finalisation de la thèse en France afin de contribuer à l'accroissement rapide des effectifs d'enseignants-chercheurs en Algérie.

Dans le cas d'une cotutelle de thèse, la bourse peut être attribuée en début de thèse dans l'objectif de former de futurs enseignants-chercheurs. Cette convention participe au renforcement étroit des liens entre des laboratoires de recherche algériens et français à travers la mobilité doctorale.

Le programme PROFAS B+, depuis sa relance en 2014, propose des bourses et un ensemble de prestations fournies par l'Algérie et la France, notamment à travers l'opérateur Campus France. Ces prestations visent à accompagner et à faciliter la mobilité des boursiers en France. En contrepartie, ces derniers sont tenus à divers engagements dans le cadre de ce programme.

II / Le boursier PROFAS B+ bénéficie :

- D'une bourse de 1 285,71 euros nets par mois
- D'un billet d'avion aller-retour au début et à la fin de sa mobilité pour le trajet Algérie- France, à raison d'un billet maximum par année universitaire.
- De nuits d'hôtel de « premier accueil » : cette prestation de « premier accueil » sera mise en place par Campus France uniquement dans certains **cas exceptionnels ou imprévus** tels que : retard de l'avion à l'arrivée, grève SNCF, annulation d'un train, boursier égaré.
- D'un titre de transport (SNCF 2^{ème} classe) réservé par Campus France lorsque nécessaire, si le lieu d'affectation se trouve en province et n'est pas desservi par une liaison aérienne directe depuis l'Algérie.
- D'une notice d'accueil Campus France avant son départ, comportant les principales informations pratiques sur les conditions d'arrivée en France et les moyens pour rejoindre le lieu de séjour.
- S'il est affecté en province, d'un logement réservé par Campus France en cité universitaire publique ou privée (et soumise à son choix dans la mesure du possible).
- S'il est affecté à Paris ou en région parisienne, de l'aide de Campus France qui doit par tous les moyens nécessaires essayer de lui proposer un logement en cité universitaire publique et à défaut, dans une résidence universitaire privée ou en ville.
→ NB : **Campus France n'assure pas l'hébergement des familles des boursiers** au cas où elles les accompagneraient ou les rejoindraient en cours de séjour. La venue en France des familles et leurs conditions de séjour relèvent de la seule responsabilité des boursiers.
- D'une assurance responsabilité civile pour toute la durée de sa bourse.
- D'une assurance de protection sociale les trois (3) premiers mois de sa bourse, le temps de s'assurer par ses propres moyens pour les doctorants en co-encadrement ou de s'affilier à la sécurité sociale étudiante pour les doctorants en cotutelle.
- S'il est en cotutelle, de la sécurité sociale étudiante jusqu'à 28 ans révolus.
- D'un financement des frais liés à ses recherches et de participation éventuelle à un colloque en France jusqu'à 1 000 €, versé aux établissements français uniquement sur présentation d'une facture de l'université à Campus France.
- Une fois arrivé en France, d'un accompagnement administratif de Campus France dans ses démarches auprès du laboratoire d'accueil et en préfecture.

II/ En contrepartie, le boursier PROFAS B+ s'engage :

- S'il est en **cotutelle de thèse**, à obtenir sa convention de cotutelle, à déposer son dossier auprès de Campus France Algérie et à effectuer les démarches pour l'obtention d'un **visa d'études** dans les délais impartis.
- S'il est en **co-encadrement de thèse**, à obtenir sa convention d'accueil et à effectuer les démarches pour un **visa scientifique** dans les délais impartis.
- **A ne pas prendre de rendez-vous individuel de demande de visa** auprès de l'opérateur des Consulats généraux français en Algérie. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique algérien (M.E.S.R.S)**centralise à Alger toutes les demandes de rendez-vous de visa** dans le cadre du PROFAS B+. Il informe les boursiers de la date de rendez-vous pour déposer leur dossier de demande de visa auprès de l'opérateur du Consulat général de France à Alger.
- Une fois son visa et son logement en France obtenus, à envoyer dans les plus brefs délais et maximum 15 jours avant la date de son départ, son plan de vol à Campus France.
- S'il bénéficie d'une réservation en chambre CROUS, à s'acquitter des frais de réservation de la chambre fixés à 50 euros :
 - o Si l'allocation de bourse est versée par l'Ambassade de France en Algérie via Campus France, ces frais seront automatiquement déduits du montant du virement du premier mois de bourse ;
 - o Si l'allocation de bourse est versée par le Consulat d'Algérie du lieu de résidence en France, le paiement bancaire sera effectué en ligne : le doctorant recevra un email de Campus France lui indiquant la démarche à suivre.
- Pour le trajet en avion à l'aller, à réserver le premier vol disponible de la journée, du lundi au jeudi.
- A effectuer les démarches obligatoires en préfecture dans les délais impartis et à s'acquitter des frais liés à ces démarches.
- A régler son loyer en respectant les délais impartis.
- A souscrire au dispositif CLÉ (Caution Locative Étudiante) mis en place par les CROUS. La CLÉ est une garantie de l'État français qui permet aux étudiants de faciliter leur accès à un logement.
- A rester en France pendant la durée de sa mobilité, sauf sur autorisation de son laboratoire d'accueil pour congés ou pour participation à une manifestation scientifique.
- S'il est en co-encadrement, à soutenir sa thèse dans les 10 mois suivants la fin de sa bourse.

Date :

Signature du candidat précédée de la mention « Lu et approuvé » :